

PROGRAMME DE FORMATION

L'assurance vie : deniers communs et clause bénéficiaire

Maîtriser le conseil et connaître les limites juridiques et fiscales du recours à l'assurance vie. Cette classe virtuelle vous apprendra à renforcer la sécurité de l'opération en assurance vie, pour le souscripteur comme pour le conseiller, et accompagner le client dans la rédaction de la clause bénéficiaire.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	Connaître la fiscalité de l'assurance-vie en cas de vie et en cas de décès, et maîtriser les mécanismes successoraux.
Objectifs:	• Maîtriser le conseil et connaître les limites juridiques et fiscales du recours à l'assurance vie. • Renforcer la sécurité de l'opération en assurance vie, pour le souscripteur comme pour le conseiller. • Accompagner le client dans la rédaction de la clause bénéficiaire.
Contenu pédagogique:	• L'origine des fonds lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie en régime de communauté • Le sort du contrat en cas de divorce (Praslika) ou de décès (contrat dénoué ou non, Bacquet) • La désignation du bénéficiaire du contrat (par la qualité ou par le nom). L'acceptation de la clause bénéficiaire • Les limites de l'optimisation par l'assurance vie (primes manifestement exagérées et risque d'abus de droit)
Heures reglementaires:	CGPI / Courtiers • IAS/DDA : 2 heures Experts-comptables • 2 heures Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus
Format:	Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

